



INFOS CP

MARS 2024

Sommaire, mars 2024

Vie de l'Église	2
Prochaines rencontres.....	2
Actualités	2
Célébration œcuménique du Vendredi saint	2
Maisons protestantes.....	2
Formations	3
Godly Play	3
Formation pastorale à l'écoute et à la communication	3
Articuler écologie intérieure et écologie extérieure	3
L'accueil des enfants et des jeunes aux besoins spécifiques	3
Rencontre Inter-David.....	4
Vie dans les paroisses et les secteurs	4
Élection des conseils presbytéraux et de leurs bureaux	4
Vacances de postes	4
Offres d'emploi et de bénévolat	5
Informations administratives et financières	5
Approbation des comptes paroissiaux : rappel des échéances	5
Comptes 2023 – budget 2024 des paroisses.....	5
Comptabilité 2024	6
Déclaration des dons à l'administration fiscale	6
Impôt sur les sociétés.....	6
Annonces	6
Commande éco-cup UEPAL / Église verte	6

**À noter : l'accueil du siège de l'UEPAL fermera exceptionnellement ses portes
le Jeudi saint à 17h.
Merci pour votre compréhension.**

Belles fêtes de Pâques à toutes et tous !

Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes engagés dans l'UEPAL.

Vie de l'Église

Prochaines rencontres

Le rappel des temps forts de la vie de l'Église est une invitation à porter ces rencontres dans votre prière d'intercession.

- 17-18 mars **Pastorale réformée** à Storckensohn, au Centre chrétien Le Torrent
- 13 avril **Consistoire supérieur, présentation des candidat(e)s à la présidence de l'EPCAAL**
Candidatures : <https://www.uepal.fr/candidatures-presidence-eglise-lutherienne/>
- 19 avril 9h-17h **Rencontre des président(e)s de consistoires luthériens** à la Robertsau
19h-21h **Débat public avec les candidat(e)s à la présidence de l'EPCAAL** à Strasbourg, au Temple Neuf
Les questions pourront être transmises à l'avance à : presidence.epcaal.2024@uepal.fr
- 4 mai **Consistoire supérieur électif**
- 27 mai **Pastorale nationale UEPAL-EPUDF**, à Strasbourg en l'église Saint-Paul
- 7 et 8 juin **Synode électif**, à Strasbourg en l'église Saint-Paul
Le Conseil synodal sollicite les paroissiens de Strasbourg pour accueillir les délégués synodaux pour une nuit. Les échanges entre accueillants et accueillis sont au cœur de la vie de l'Église.
L'usage veut que tout membre du Synode puisse soumettre d'autres candidatures soutenues par au moins 3 membres du Synode, jusqu'au jour même du Synode. Le Conseil synodal souhaite que les candidatures puissent être déposées avant le 7 mai pour permettre des débats en consistoires avant l'élection.
- 29 et 30 juin **Assemblée de l'Union**

Actualités

Célébration œcuménique du Vendredi saint

Chemin de Passion, chemin de Béatitudes

La célébration œcuménique du Vendredi saint, conduite par la pasteure Anne-Sophie Hahn et le chanoine Jean-Georges Boeglin, en l'église protestante de Barr, sera diffusée sur **France 3 Alsace le Vendredi saint à 9h05**, également dès 10h sur les chaînes YouTube respectives du Diocèse de Strasbourg et de l'[UEPAL](#).

Maisons protestantes

Le service communication souhaite recenser les maisons protestantes des paroisses afin de pouvoir leur proposer une aide à la communication (page sur le site de l'UEPAL, flyer, recherche de bénévoles, etc.).
Merci de vous faire connaître : communication@uepal.fr

Formations

Godly Play

Inauguration d'une 3^e salle Godly Play

Une nouvelle salle équipée de matériel de type « Montessori » pour découvrir les histoires bibliques d'après la méthode inventée par Jérôme Berryman (appelée Godly Play) sera inaugurée au temple de Guebwiller le samedi 6 avril à 11h (1 rue des Chanoines).

Formation « Être Portier au service de Godly Play »

Après le verre d'honneur, le service de catéchèse organise une formation continue « être portier Godly Play » pour approfondir et élargir les compétences, de 14h à 16h.

Coût de la formation : 15 € par chèque à adresser à l'ESP.

Inscription obligatoire au service de catéchèse : laurence.gangloff@uepal.fr. Attention, le nombre de places est limité.

Formation pastorale à l'écoute et à la communication

Public : pasteurs, aumôniers, diacres ou toute autre personne engagée dans la relation d'aide

Dates : Du 15 au 20 septembre, du 13 au 18 octobre, du 17 au 22 novembre, du 12 au 18 janvier 2025.

Journée préalable : lundi 26 août 2024.

Une session de base fractionnée de 4x1 en automne/hiver 2024-2025

Lieu : foyer Notre Dame des Trois Epis à Ammerschwihir

Coût : 2 400 € (pension complète)

Délai d'inscription : 15 juillet 2024

Plaquette d'information et d'inscription en [cliquant ici](#).

Renseignements : Martin Wehrung, 06 25 44 26 68 ou martin.wehrung@uepal.fr

Articuler écologie intérieure et écologie extérieure

Public : tous

Dates : les 6, 7 et 8 mai

Lieu : EUL (Herrenstein) à Neuwiller-lès-Saverne

Frais d'hébergement en pension complète : 150 € par personne

Dans un contexte de crise écosystémique et civilisationnelle inédite, Église Verte propose de nourrir la transition intérieure pour mieux accompagner la transition individuelle et collective.

Pour plus d'informations [cliquez ici](#)

Renseignements : Jean-Sébastien Ingrand, 06 81 91 78 40 ou jean-sebastien.ingrand@uepal.fr

L'accueil des enfants et des jeunes aux besoins spécifiques

Public : toutes les personnes engagées dans le cadre de la Dynamique Jeunesse, la catéchèse, l'enseignement religieux et les œuvres et mouvements.

Date : le mercredi 17 avril

Le repas est offert.

Informations complémentaires : https://acteurs.uepal.fr/public_files/file/formation_pour_tous.pdf

Inscrivez-vous [ici](#) !

Organisée par : Dynamique Jeunesse et service protestant de l'enseignement religieux de l'UEPAL

Rencontre Inter-David

Public : que vous soyez membre actif d'un groupe, simplement curieux ou ancien membre, rejoignez le groupe !

Date : le samedi 15 juin

Lieu : foyer, 1 rue du Presbytère à Steinseltz

Repas tiré du sac, boissons offertes. Du covoiturage peut être organisé sur demande.

Une belle opportunité de rencontres, de partages et de découvertes.

Informations complémentaires, [cliquez ici](#).

Inscriptions et renseignements : Rachel Wolff, 06 60 51 74 51 ou rachel.wolff@uepal.fr

Vie dans les paroisses et les secteurs

Élection des conseils presbytéraux et de leurs bureaux

Un grand merci à celles et ceux qui ont déjà remplis et transmis les formulaires et PV.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, vous pouvez les télécharger ici :

<https://acteurs.uepal.fr/uepal/actualites/elections-cp-2024>

Renseignements et transmission : Alla Burgun, 03 88 25 90 72 ou alla.burgun@uepal.fr

Vacances de postes

Ministères en paroisse ou sectoriels

Inspection d'Alsace-Bossue - Moselle

- **Consistoire de La Petite Pierre**

Inspection de Colmar

- **Colmar (Dynamique consistoriale)**
- **Consistoire de Munster : Chargé de mission enfance-jeunesse (Animateur communautaire)**
- **Consistoire de Riquewihr (Riquewihr)**

Inspection de Wissembourg

- **Consistoire de Woerth (Woerth)**

Consistoire réformé de Metz

- **Moselle Sud**

Consistoire réformé de Mulhouse

- **Riedisheim - Rixheim**

Consistoire réformé de Strasbourg

- **Diedendorf - Burbach**

Ministères spécialisés (pasteurs) ou particuliers (autres ministères)

- **AESMS** :
 - Cliniques Ste Barbe, Ste Anne (Vincent de Paul) et Orangerie à Strasbourg (Aumônier d'Établissement)
 - HUS HautePierre (Aumônier coordinateur)
- **SPER** : Aumônerie des Lycées de Colmar et environ

Postes pastoraux hors Bureau des Cultes

EPUDF : le communiqué des postes vacants au 1^{er} juillet 2024 est disponible [ici](#).

Candidatures

Les candidatures sont à adresser au président du Conseil de l'Union par l'intermédiaire du président-e de consistoire réformé ou de l'inspecteur-riche ecclésiastique concerné-e par le poste visé (ou du responsable de service pour l'AESMS). La déclaration de candidature est assortie d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation fondée sur le projet de paroisse/secteur/poste, ainsi que sur le cahier des charges ou la lettre de mission (documents disponibles à la Direction des Ressources Humaines sur simple demande). Lorsque la décision du Conseil restreint est favorable, la candidature est transmise et l'ensemble de ces documents servent de base aux entretiens.

Contact : Josiane Acker, josiane.acker@uepal.fr ou 03 88 25 90 08

Vacances pastorales dans un secteur ou une paroisse

Lorsqu'un secteur ou une paroisse connaît une vacance pastorale, il/elle contacte le-a président-e du consistoire réformé ou l'inspecteur-riche ecclésiastique, afin d'engager avec lui-elle la réflexion sur l'avenir, dans le cadre d'un projet de secteur ou d'un projet paroissial articulé avec le projet du secteur ou du Consistoire. À l'issue de ce travail, le dossier est transmis par la voie institutionnelle (président-e de consistoire, inspecteur-riche ecclésiastique) au Conseil de l'Union en vue d'une déclaration de vacance (pour l'EPRAL : après validation du Conseil synodal).

Offres d'emploi et de bénévolat

Retrouvez toutes les offres d'emploi et de bénévolat sur le site <https://www.uepal.fr/offres-de-benevolat-et-demploi/>

Informations administratives et financières

Approbation des comptes paroissiaux : rappel des échéances

Les comptes approuvés par le CP (le 29 février au plus tard) sont à transmettre au président de consistoire. Celui-ci est chargé d'en organiser la vérification, puis de transmettre les documents signés, le cas échéant accompagné d'un avis favorable ou défavorable.

La procédure de vérification est rappelée dans l'onglet « Mode d'emploi » du fichier [comptes annuels 2023 paroisses](#).

Renseignements : Corine Wolff, 06 10 13 44 75 ou corine.wolff@uepal.fr

Comptes 2023 – budget 2024 des paroisses

Un grand merci à celles et ceux qui ont déjà transmis ces éléments.

Plus tôt le service financier de l'UEPAL est informé de vos engagements 2024, plus tôt il peut travailler sur l'évolution des recettes et des produits.

Pour cela, le service financier vous remercie de lui transmettre vos comptes annuels 2023 et budget 2024 dès que votre conseil presbytéral les a arrêtés et approuvés.

Les documents excel ou scan sont à transmettre à Corine Wolff, 06 10 13 44 75 ou corine.wolff@uepal.fr

Comptabilité 2024

Pour rappel, les comptabilités des annexes ne doivent plus être séparées, il est demandé de tenir une comptabilité unique paroisse + annexes.

Déclaration des dons à l'administration fiscale

L'obligation de déclarer

Les paroisses, consistoires ou associations qui délivrent des reçus fiscaux sont tenus de déclarer chaque année à l'administration fiscale :

- Le nombre de reçus émis au titre de la dernière année civile ou du dernier exercice ;
- Le montant total en euros des dons correspondants.

L'article 222 bis du code général des impôts impose cette obligation déclarative. La déclaration doit être faite dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Si l'exercice est clos le 31 décembre ou si aucun exercice n'est clos au cours d'une année, la déclaration est à déposer au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai.

Comment déclarer

- Pour les paroisses et consistoires concernés par le dépôt d'une déclaration fiscale de résultat (Impôt sur les sociétés) ou de revenus patrimoniaux :
 - Pour la **déclaration de résultats n° 2065-SD**, il convient de compléter le cadre L du tableau 2065-bis-SD en indiquant le montant cumulé des dons et versements perçus au titre de l'exercice et ayant donné lieu à l'émission de reçus, attestations ou tous les autres documents et le nombre de documents délivrés au titre de l'exercice.
 - Pour la **déclaration de résultat n° 2070-SD** (revenus patrimoniaux uniquement) : il convient de compléter le cadre correspondant du montant total des dons perçus et du nombre de reçus délivrés au titre de l'exercice.
- **Pour les paroisses et consistoires ne payant pas d'impôts : la déclaration se fait sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/>**

Impôt sur les sociétés

Les revenus du patrimoine perçus par les paroisses et les consistoires sont soumis à « l'impôt sur les sociétés », à un taux réduit de 24 % ou de 10 % s'ils ne se rattachent pas à une activité lucrative. Pour ces revenus, les paroisses doivent tous les ans compléter une déclaration n° 2070 avant le 1^{er} mai.

La déclaration n° 2070 souscrite pour les revenus de capitaux mobiliers, des revenus fonciers, des bénéfices agricoles ou forestiers inclut les loyers ou indemnités d'occupation d'un presbytère vacant faisant l'objet d'une convention d'occupation temporaire.

Annonces

Commande éco-cup UEPAL / Église verte



Le printemps arrive et les fêtes paroissiales vont reprendre ! Si vous avez besoin d'éco-cups pour vos paroisses, c'est le moment de passer commande.

Merci de commander en indiquant le nombre de lot de 100 exemplaires à communication@uepal.fr avant le 28 mars, afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

La livraison se fera au siège de l'UEPAL.